

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. GÉRARD GAZAY**

**OBJET : Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence -  
Avenants aux conventions 2017 et 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions auxquelles le Département participe financièrement.

La convention 2017 portait sur huit actions, dont sept sont à ce jour terminées. La dernière action, consacrée à la mise en place d'un programme de sensibilisation des accompagnateurs à l'emploi aux attentes réelles des entreprises, a été retardée dans sa mise en œuvre et nécessite un prolongement en 2020.

La convention 2019, votée à la CP du 26 juin, porte sur six actions, toutes en cours de réalisation.

Il est proposé dans le présent rapport de rajouter une septième action consacrée au développement des projets destinés à tirer parti de la transition numérique pour affirmer et consolider la vocation portuaire de la Métropole, dénommée « Le French Smart Port in Med ».

La démarche Smart Port visant à améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire et logistique a été initiée en 2017 par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Université Aix Marseille Provence (AMU), en lien avec les partenaires locaux, dont le Département.

La structuration d'un pilotage spécifique dédié au Smart Port a fait l'objet d'une convention cadre, que le Département a approuvé par délibération du 27 juin 2019, définissant les modalités de collaboration entre les partenaires ainsi que leurs engagements mutuels.

Les attentes du Département vis-à-vis du French Smart Port in Med sont doubles :

1) En matière de développement touristique, le Département souhaiterait mieux connaître les déplacements des croisiéristes et disposer d'indicateurs statistiques concernant les flux et la fréquentation des différents lieux dans le centre-ville de Marseille. Le but est de répondre plus

précisément aux besoins de ces publics, et de permettre aux secteurs du tourisme, du transport, et du commerce de développer des services adéquats.

La démarche Smart Port, basée sur le numérique et l'expérimentation de nouveaux usages, pourrait mener une réflexion sur la définition, voire le développement d'un outil de type application web qui répondrait à ces enjeux.

2) Sur le plan environnemental, un premier objectif est de se saisir des opportunités digitales pour optimiser la gestion des espaces naturels sensibles qui relèvent de la responsabilité du Département, situés dans le périmètre du GPMM.

Par ailleurs, une réflexion sur l'électrification des moyens de déplacement des croisiéristes en centre-ville pourrait être menée dans l'objectif d'une définition d'un transit court, dédié, et sous un mode durable.

Il est proposé une subvention de 50 000 € en faveur de la CCIMP pour la mise en place de cette action.

Ces deux opérations, d'une part le prolongement de l'action de 2017 en faveur des accompagnateurs à l'emploi, d'autre part l'ajout en 2019 d'une nouvelle action "French Smart Port in Med", nécessitent de voter deux avenants aux conventions correspondantes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL